

ASSISTANCE AU RETOUR VOLONTAIRE ET
A LA REINTEGRATION DEPUIS LE MAROC

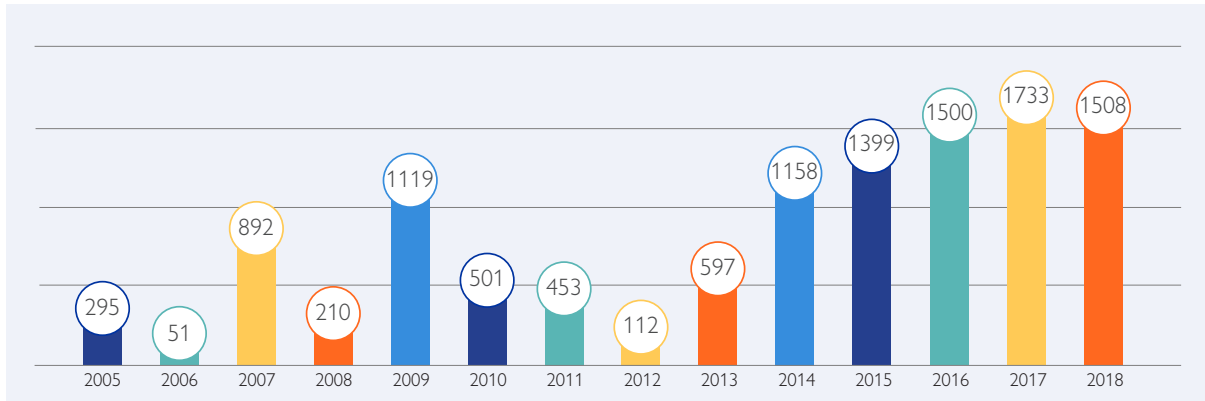


RAPPORT ANNUEL
2018

Le programme « d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration » (AVRR) que met en œuvre l'OIM Maroc vise à offrir une assistance **administrative**, en vivres et en non-vivres, **logistique** et **financière** aux migrants qui décident de retourner volontairement du Maroc vers leurs pays d'origine, mais qui n'en ont pas les moyens. Ce programme qui a débuté en 2005 au Maroc s'est poursuivi en 2018 grâce au soutien financier du Royaume du Maroc, du Royaume de Belgique, du Royaume d'Espagne, de l'Italie, du Royaume de Norvège et du Royaume des Pays-Bas.

APERCU DU PROGRAMME AVRR AU MAROC DEPUIS 2005

Depuis 2005, ce programme a permis le retour volontaire de plus de 11 400 migrants dans leurs pays à partir du Maroc.



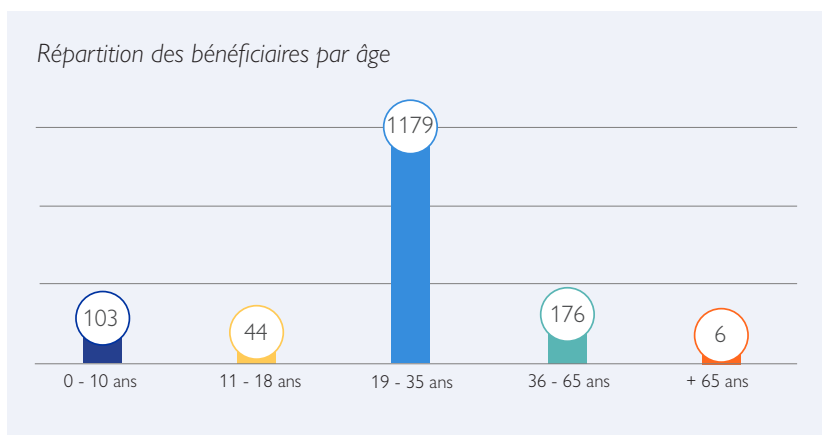
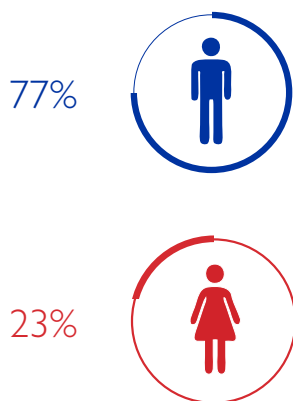
En 2018, l'OIM a assuré le retour sûr et digne de 1508 migrants bloqués et vulnérables au Maroc. Le nombre de bénéficiaires en 2018 est inférieur de 13 % à celui de 2017. Cette baisse était due à l'insuffisance des ressources financières disponibles en 2018. Ces retours ont été organisés vers 29 pays répartis sur quatre continents : Afrique (97,7 %), Asie (2 %), Europe et Amérique. 84 % des retours ont eu lieu dans les cinq pays suivants : Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun et Mali.

Les pays de provenance des retournés

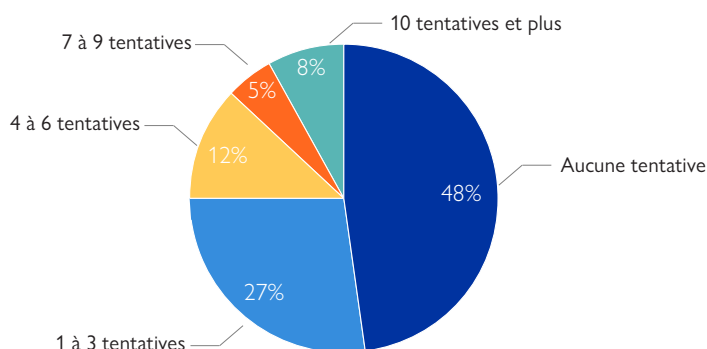
Pays	Nombre de bénéficiaires en 2018
Angola	2
Benin	7
Bolivie	1
Brésil	2
Burkina Faso	20
Cameroun	158
Congo	62
Côte d'Ivoire	296
Emirats Arabes Unis	4
Ethiopie	1
Gabon	3
Gambie	15
Ghana	8
Guinée	485
Guinée-Bissau	5
Kenya	1
Lettonie	1
Libéria	10
Mali	67
Niger	2
Nigeria	51
Philippines	24
Qatar	1
République Démocratique du Congo	11
Sénégal	258
Sierra Leone	4
Sri Lanka	2
Tchad	1
Togo	5
Tunisie	1

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME AVRR EN 2018

La majorité des bénéficiaires étaient de jeunes hommes dont l'âge variait entre 19 et 35 ans et qui sont retournés seuls dans leur pays d'origine. Trois bénéficiaires sur quatre étaient des hommes. Le ratio femmes/hommes est resté le même qu'en 2017.



TENTATIVES DE MIGRATION IRRÉGULIÈRES VERS L'EUROPE *



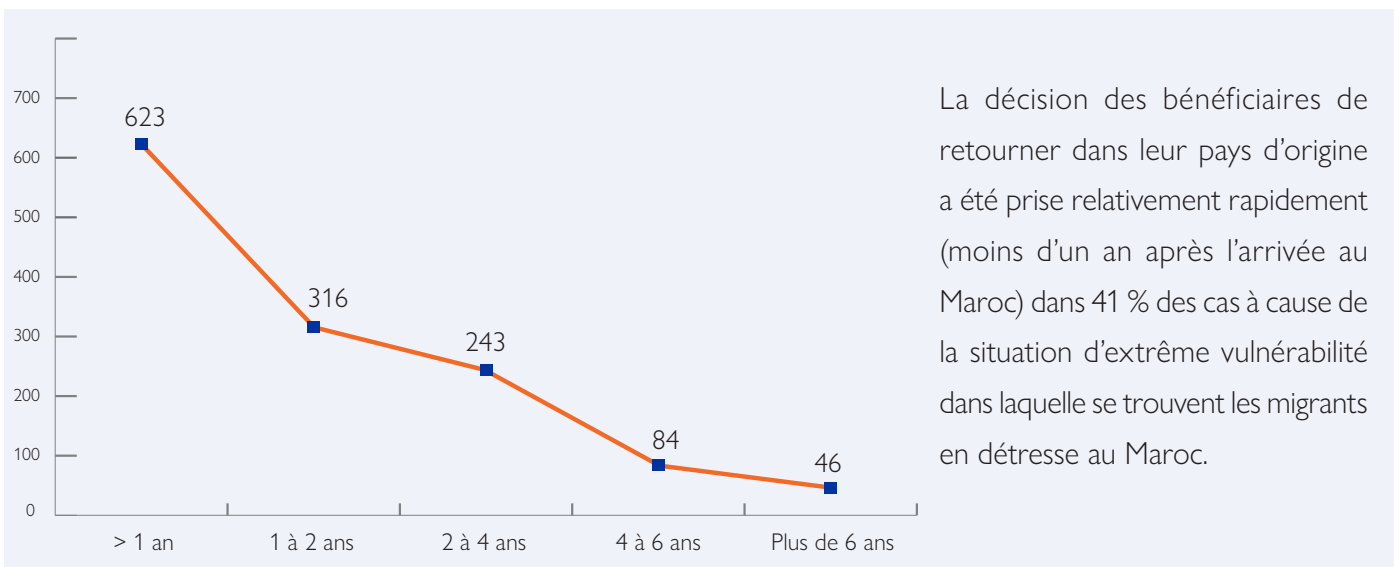
52 % des bénéficiaires ont essayé de rejoindre irrégulièrement l'Europe à partir du Maroc, ce qui représente une hausse de 4 % par rapport à l'année 2017. 103 bénéficiaires (8 %) ont essayé ce trajet périlleux plus de 10 fois avant de demander une aide au retour volontaire.

RAISONS MOTIVANT LA DÉCISION DU RETOUR VOLONTAIRE EN 2018

Diverses raisons cumulatives ont motivé la décision des bénéficiaires de recourir à l'aide de l'OIM pour bénéficier du programme AVRR. 47 % des bénéficiaires ont évoqué les conditions de vie difficiles au Maroc (absence de logement, manque de nourriture, problèmes de santé, etc.). Cette situation explique les besoins pressants et urgents exprimés durant la phase d'assistance avant le départ, notamment en matière d'assistance médicale.



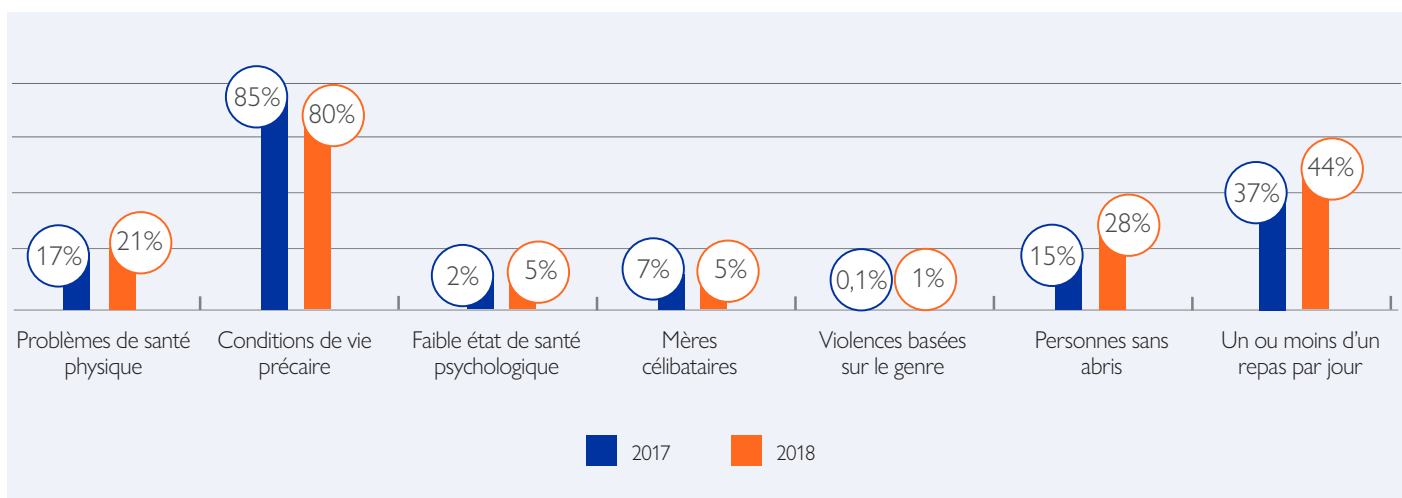
*196 bénéficiaires ont refusé de répondre à cette question.



VULNÉRABILITÉS

Durant les séances individuelles d'entretien et de conseil tenues, les bénéficiaires ont exprimé des besoins urgents qui découlent de leurs conditions de vie au Maroc. La plus grande partie des bénéficiaires avaient besoin entre autres de soins médicaux, de vêtements, et de nourriture. L'OIM Maroc s'est efforcée de répondre aux besoins les plus pressants identifiés durant la phase précédant le départ afin de faciliter un retour sûr et digne.

La vulnérabilité des bénéficiaires a généralement augmenté par rapport à l'année précédente ou est restée à un niveau élevé, ce qui montre la nécessité de renforcer la capacité de réponse aux besoins immédiats des bénéficiaires avant le retour.



Victimes et potentielles victimes de traite (VdT)



58



1

59 victimes ou potentielles victimes de traite ont été identifiées en 2018 soit une augmentation de 71 % en comparaison à 2017.

L'organisation du retour de cette catégorie de bénéficiaires suit certaines procédures particulières visant à assurer non seulement leur protection durant la préparation du retour, mais également que le retour dans le pays d'origine ne les exposera pas à d'autres risques.

Enfants non accompagnés et séparés (ENAS)

Deux enfants non accompagnés et séparés (ENAS) originaires du Nigéria sont retournés volontairement dans leur pays en 2018. Le retour des ENAS est sujet à la Détermination de l'Intérêt Supérieur (DIS). Cette procédure implique les autorités judiciaires nationales et les services sociaux et requiert un suivi particulier de la part de l'OIM et des avocats qui soutiennent les ENAS. À la fin de l'année 2018, 13 procédures de DIS étaient en cours.

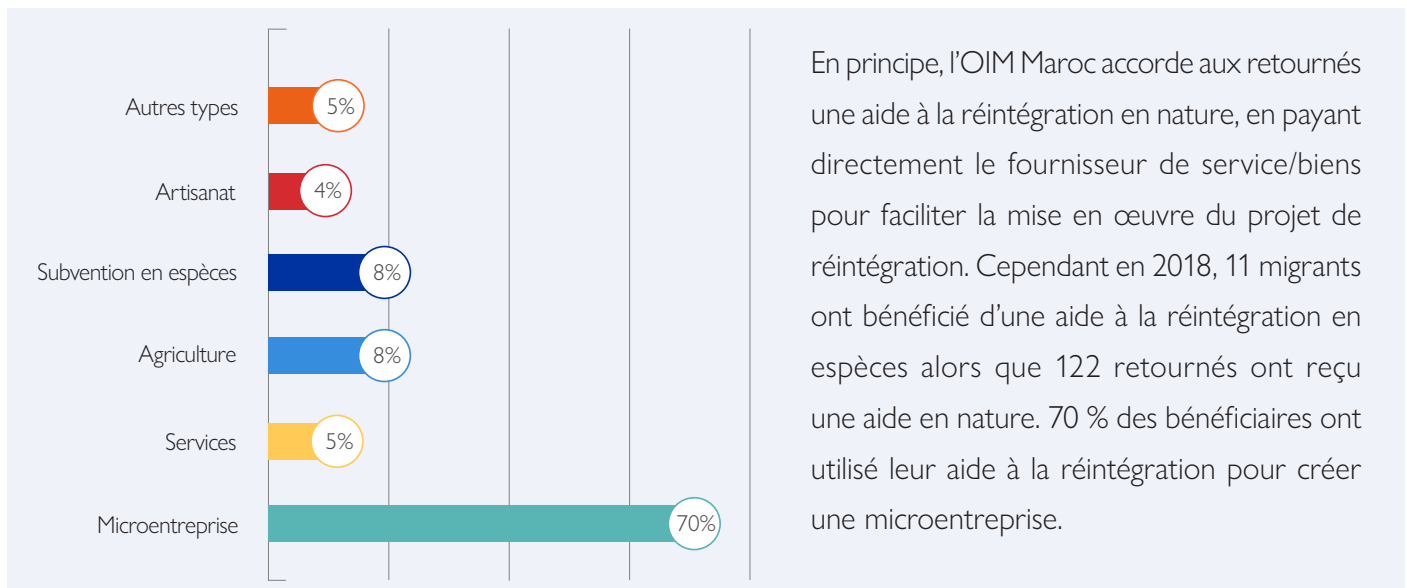
RÉINTÉGRATION

Plusieurs facteurs influencent la capacité d'une personne à se réintégrer dans sa communauté d'origine. Ces facteurs sont économiques, sociaux ou psychosociaux. L'OIM Maroc a financé une aide à la réintégration individuelle à 133 retournés parmi les plus vulnérables (69 femmes et 64 hommes).

Ces derniers étaient retournés vers 19 pays majoritairement en Afrique subsaharienne.

Pays	Nombre d'aide à la réintégration accordée
Côte d'Ivoire	31
Guinée	24
Philippines	20
Nigeria	11
Cameroun	12
République Démocratique du Congo	6
Burkina Faso	5
Congo	5
Gambie	3
Sénégal	3
Sierra Leone	3
Angola	2
Libéria	2
Ghana	1
Kenya	1
Mali	1
Tchad	1
Togo	1
Tunisie	1

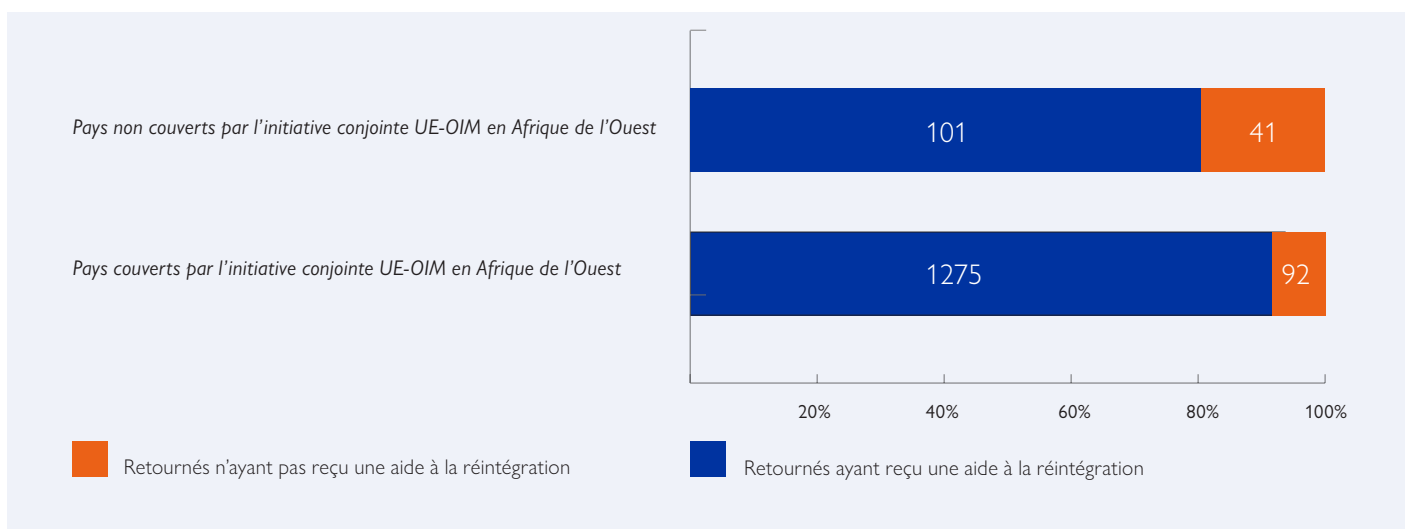
Types de projets de réintégration



Réintégration dans le cadre de l'initiative conjointe OIM-UE

Les migrants retournés vers les pays couverts par l'Initiative conjointe UE — OIM pour la protection et la réintégration des migrants en Afrique de l'Ouest font l'objet d'une évaluation de vulnérabilité après le retour et reçoivent une aide à la réintégration qui peut être individuelle, collective ou communautaire. L'aide à la réintégration accordée par l'OIM Maroc aux migrants extrêmement vulnérables originaires de cette région vient compléter le soutien qu'ils ont grâce à l'initiative mentionnée plus haut. Cette aide supplémentaire renforce la durabilité de leur réintégration et leur capacité à faire face aux causes de migration irrégulière.

Seuls 7 % des retournés vers les pays couverts par ladite initiative ont reçu une aide à la réintégration de la part de l'OIM Maroc contre 29 % pour les migrants retournés dans les autres régions du monde.



Dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM citée plus haut, plus de 52 788 migrants sont retournés volontairement depuis plusieurs pays dans le monde vers 13 pays d'Afrique de l'Ouest et plus de 17 750 d'entre eux ont reçu une aide économique, sociale ou psychosociale en vue de leur réintégration. Cette initiative prévoit aussi le renforcement des cadres administratifs et légaux en lien avec la facilitation du retour volontaire et de la réintégration dans les pays concernés.

TÉMOIGNAGE

Sachini* - Sri Lanka - Bénéficiaire AVRR



Sachini a été obligée de quitter son pays, le Sri Lanka, à 21 ans, en raison de tensions politiques et communautaires. Elle rêvait d'une vie normale auprès de sa famille qui se trouve en Europe. Après le rejet de sa demande de visa, elle a fait appel à un agent peu scrupuleux qui lui a promis le passage de façon irrégulière vers l'Europe, mais qui a fini par l'abandonner au Maroc.

Dans un premier temps au Maroc, elle a été hébergée par un oncle pendant quelques mois. Mais Sachini a vite sombré dans la dépression et ne sortait plus de sa chambre. Son oncle lui a en outre annoncé qu'il n'avait plus les moyens de l'accueillir et de subvenir à ses besoins.

Après de longues discussions avec ses parents, Sachini a décidé de retourner au Sri Lanka afin de poursuivre ses études, mais elle n'en avait pas les moyens. Des membres de sa communauté qui avaient connaissance du programme AVRR lui ont suggéré de rentrer en contact avec l'OIM pour en bénéficier. C'est ainsi qu'elle a pu en toute sécurité retourner au Sri Lanka.

Le jour du retour fut extrêmement émouvant pour cette jeune femme. L'OIM lui a fourni une assistance d'urgence avant le départ, a organisé son évaluation médicale avant le voyage et son transport jusqu'à l'aéroport le jour du départ.

*Le prénom a été modifié pour préserver l'anonymat de la bénéficiaire.

Le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration est mis en oeuvre grâce au soutien financier de nos bailleurs :





Ce document a été réalisé et imprimé grâce au projet FORAS - Renforcement des opportunités de réintégration financé par le Ministère des Affaires Etrangères de la République Fédérale de l'Allemagne



L'Organisation internationale pour les migrations - Organisme des Nations unies chargé des migrations

n°11 rue Aït Ourir, « Pinède », Souissi, Rabat - Maroc - Tél : +212 (0)5 37 65 28 81 / Fax : +212 (0)5 37 75 85 40
Email : iomrabat@iom.int - <https://morocco.iom.int>